

Chers Collègues, Mesdames et Messieurs que je salue en vos titres et qualités,

Permettez-moi tout d'abord d'excuser l'absence de notre président, le Dr Eric Cornélis, retenu par d'autres obligations.

Il y a une douzaine d'années, des scientifiques des 9 institutions universitaires de Fédération Wallonie-Bruxelles se rassemblaient afin de créer un organisme voué à la défense de leurs pairs à un niveau supérieur que celui de leurs institutions. Cet organisme, le CorSciF, a fonctionné sur un modèle entièrement paritaire pendant plusieurs années et a été consulté par les dirigeants politiques sur plusieurs sujets touchant à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Malheureusement, la bonne entente des débuts n'a pas résisté aux modifications importantes du milieu universitaire francophone belge entraînées par la création des académies, parmi lesquelles une certaine polarisation des institutions entre les universités dites complètes et les autres, et le CorSciF a été dissout par ses membres en 2009 laissant vacante la place destinée à un organisme communautaire de défense des chercheurs.

Il y a deux ans, dans le sillage du décret paysage, les contacts entre scientifiques des différentes institutions, qui n'avaient jamais été vraiment rompus, ont repris de l'ampleur et, après quelques réunions assez informelles, une nouvelle structure, la Fédération Nouvelle Interuniversitaire des Corps Scientifiques, ou FÉNICS, a vu le jour en 2015, dans l'esprit initial de parité et d'égalité du CorSciF.

Chaque université de Fédération Wallonie-Bruxelles y est représentée par un ou deux membres de son personnel scientifique et le poids de chaque institution dans les décisions est identique.

Les objectifs de la FÉNICS sont les suivants : défendre les membres du personnel scientifique des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, travailler en commun sur des sujets qui intéressent tous les chercheurs et assurer une visibilité du personnel scientifique des universités.

En effet, cette communauté, qui compte environ 10 000 membres, est peu ou mal connue du grand public et du monde politique, mais également, étant donné notre faible taux d'affiliation, des organismes syndicaux.

Il semblait donc plus qu'indispensable aux représentants des scientifiques de toutes les universités de s'unir pour donner enfin une voix aux chercheurs et scientifiques qu'ils représentent, d'autant plus que le concept de personnel scientifique est assez flou, et que sa définition peut varier entre institutions. Voici la meilleure définition qu'on puisse en faire : le personnel scientifique rassemble l'ensemble des membres des communautés universitaires qui ne font pas partie du personnel enseignant (au sens de l'A.R. de 1965) et ne sont pas membres du personnel technique, administratif, de gestion et ouvrier, à l'exclusion des étudiants de premier et deuxième cycle. Des assistants aux boursiers en passant par les chercheurs sous contrats extérieurs, les enseignants de langue et les scientifiques du FNRS, ils sont tous scientifiques mais les statuts, préoccupations et besoins de ces personnes sont parfois très différents.

En 2016, La FÉNICS a décidé de se pencher sur plusieurs sujets qui intéressent tout particulièrement les membres des corps scientifiques des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le premier de ces sujets est la précarité des scientifiques. Cela peut paraître paradoxal puisque les membres du personnel scientifique font généralement partie des personnes les plus diplômées du

pays, mais nombre d'entre eux, et tout particulièrement ceux qui sont titulaires d'un doctorat, enchaînent des contrats temporaires, parfois pendant de longues années.

Parmi eux, il y a tout d'abord les post-docs, qui vont d'université en université voire de pays en pays, avec l'espoir d'être un jour stabilisés dans un emploi académique. Ces « migrations » se font souvent au détriment de leur vie familiale : ils sont peu nombreux en effet ceux qui, à l'heure actuelle, acceptent de mettre en suspens leur carrière et/ou leurs projets de parentalité pour suivre au bout du monde un conjoint dans l'espoir qu'un jour il devienne professeur. Rares sont également ceux et celles qui acceptent encore de soutenir financièrement et logistiquement un compagnon de vie, ayant pourtant souvent dépassé la trentaine, en espérant qu'il obtiendra enfin la position tant désirée.

Il y a également les doctorants, et certains post-docs, qui, dans quelques cas, de plus en plus rares heureusement, bénéficient de bourses qui ne sont pas considérées comme des contrats d'emploi. À l'issue de ces bourses, ils ne peuvent alors prétendre à aucune allocation et sont condamnés à accepter le premier contrat venu pour assurer leur subsistance ou à rentrer chez leurs parents.

Finalement, il y a ceux qui préfèrent une carrière de chercheur et n'ambitionnent pas une carrière académique. Mais il est très rare à l'université qu'ils obtiennent un contrat à durée indéterminée. Certains enchaînent des contrats de courte durée dans la même institution pendant toute leur carrière, sans certitude qu'ils seront renouvelés car leur subsistance dépend de l'obtention de crédits de recherche dans leur service.

La précarité de chercheurs est donc un dossier majeur de la FÉNICS car elle touche presque tous les membres de notre communauté. De plus, elle est actuellement exacerbée par l'internationalisation du milieu, poussée par la suprématie de l'anglais en tant que langue vectorielle dans le domaine scientifique et, de plus en plus, dans les enseignements universitaires.

Un autre dossier important de la FÉNICS sera le congé parental. En effet, ce congé partiellement compensé par la sécurité sociale, est accordé à une grande partie des travailleurs belges, y compris d'ailleurs les scientifiques des universités libres. Par contre, il n'existe aucun équivalent pour les universités dites d'état. Cette différence de réglementation pénalise les scientifiques de ces universités, et en particulier les jeunes mères qui n'ont d'autre choix que de prendre des congés sans solde, qui sont souvent également pénalisants au niveau du calcul de la pension.

Ces dossiers très sociaux ne sont pas les seuls chantiers de la FÉNICS. En effet, le décret 'paysage', récemment entré en application, apporte de nombreuses modifications dans les pratiques d'enseignement et, pour une grande partie du personnel des universités, y compris des scientifiques, un surcroît de travail non négligeable. L'impact de ce décret est encore difficilement mesurable mais nous désirons nous pencher sur ce sujet.

Finalement, la FÉNICS va également s'attaquer à deux dossiers de fond. Tout d'abord la pression croissante qui pèse sur les scientifiques. Peu d'entre vous ont connu l'université il y a 20 ans mais depuis cette époque, bien des choses ont changé : prenons par exemples la nécessité, de plus en plus pressante, de publier, de plus en plus fréquemment et dans des revues de plus en plus ciblées, la tyrannie de l'impact factor et de l'H-index. Ces impératifs poussent les chercheurs à publier trop et

trop vite, ce qui se traduit par l'augmentation des rétractions d'articles car cette course à la quantité ne peut se faire qu'au détriment de la qualité de nos publications.

Il ne s'agit pas de la seule pression qui s'exerce : des demandes de plus en plus strictes sont émises par nos institutions, qu'il s'agisse des universités ou du FNRS, envers les candidats à un poste définitif, en ce qui concerne les séjours à l'étranger, particulièrement en terme de durée. Ces demandes constituent, d'après une étude menée en 2011 auprès des chargés de recherche FNRS de l'UCL et récemment publiée, une incursion dans la vie privée des scientifiques, qui défavorise toutes les personnes ayant à charge un membre de leur famille, qu'il s'agisse de jeunes parents ou d'enfants de parents âgés ou malades.

L'internationalisation est généralement vue de manière monolithique, constituée de longues périodes passées dans un même laboratoire étranger. Pourtant d'après une étude, de Louise Ackers publiée en 2010, de courts et fréquents séjours peuvent apporter une excellente alternative qui, de plus, permettrait aux scientifiques ayant charge de famille de planifier leur mobilité durant des périodes où ils peuvent se faire aider.

Un autre aspect de la pression croissante est l'évaluation constante et répétitive, présentée comme gage et garant de qualité, peer reviewing, rapports d'activités, audits externes, évaluation ex ante et ex post des projets, reporting de plus en plus précis, toutes ces tâches, bien que leur objectif soit d'améliorer la qualité de notre recherche, finissent, à force d'éroder le temps disponible des chercheurs par avoir l'effet inverse. En effet, une recherche de qualité ne peut être réalisée que si l'on dispose du temps et des ressources cognitives nécessaires.

Le tout dernier dossier auquel la FéNICS va s'atteler est le paradoxe de l'inclusion des femmes dans le milieu universitaire. En effet, en un temps où les jeunes filles représentent plus de 50% des étudiants et une très grande partie des chercheurs juniors, leurs aînées sont encore bien peu représentées parmi les rangs des académiques. Il est vrai qu'accéder au saint Graal d'un poste académique est loin d'être simple, quel que soit le genre de la personne concernée. Néanmoins, les évolutions récentes du milieu, accroissement de la pression, obligation des post-docs internationaux, utilisation systématiques des indicateurs bibliométriques dans l'évaluation des dossiers, sont encore plus défavorables aux femmes qu'aux hommes. Car s'il est difficile pour un père de quitter ses enfants pour la durée d'un post-doc, c'est quasiment inimaginable pour une mère. Et malheureusement, contrairement aux hommes, la nature ne nous permet pas d'attendre une hypothétique nomination pour avoir des enfants.

Vous l'aurez donc compris, la FéNICS a pour objectif de défendre les scientifiques, dans leur ensemble, auprès des personnes et organismes qui ont le pouvoir d'améliorer leurs conditions de travail. Les sujets que nous avons choisi de traiter sont ceux qui sont parvenus à nos oreilles, il y en a probablement d'autres qui méritent notre attention. Si vous en avez connaissance, n'hésitez pas à vous adresser aux responsables du corps scientifique de votre université ou au FéNICS, nous sommes à votre écoute.